



Fiche pratique pour passer à l'action

Bravo, vous faites partie des plus de 600 personnes qui ont commandé un kit pour passer à l'action les 12 et 13 octobre prochain. Dans cette fiche pratique, vous trouverez toutes les informations pour vous organiser.

L'action proposée est très simple : mettre "*hors service*" Amazon, BNP Paribas et Total les 12 et 13 octobre prochain dans le cadre de la semaine mondiale d'actions contre l'impunité des multinationales.

Il suffit d'un geste accessible à toutes et à tous pour agir : trouver l'écran d'un appareil de la cible pour y coller une affiche au format A4 avec deux morceaux de scotch. La force de ce geste, c'est qu'il peut être reproduit tout le week-end, partout en France.

Où coller les affiches ?

- Sur les distributeurs de billets de BNP Paribas, une des pires banques du monde ;
- Sur les pompes à essence de Total, pétrolier pollueur multirécidiviste ;
- Sur les "*lockers*" d'Amazon, le géant du e-commerce prêt à tout détruire pour vendre ses produits.

=> attac.org/l/ciblesh pour trouver une/des cibles près de chez vous.

Pourquoi ces 3 multinationales et pas les autres ?

Parce qu'il faut bien commencer par certaines parmi les pires, tout en envoyant un signal clair aux autres.

Agissez collectivement

C'est parce que nous sommes nombreux-ses et organisé-e-s que nous sommes fort-e-s. Des dizaines d'actions vont être organisées partout en France. Si ce n'est pas encore fait, rapprochez-vous d'un groupe local Attac attac.org/l/comites. regroupez autour de vous un groupe d'ami-e-s : agir collectivement, ça se prépare !

Si vous voulez en faire plus, vous pouvez créer des affiches géantes pour les banques ou des habillages complets pour les pompes à essence ou les Amazon lockers. Si vous êtes plus nombreux-e-s et motivé-e-s, vous pouvez aussi organiser des animations issues de notre kit action : attac.org/l/kiths ou inventer les vôtres.

Ceci d'autant plus que le 12 octobre n'est qu'une étape dans notre lutte : il va nous falloir continuer à agir suite à cette date, à commencer par les 29 et 30 novembre à l'occasion du "*Vendredi noir pour Amazon*".

Faites le savoir

La réussite de cette action dépend en grande partie de notre capacité à diffuser et montrer, via Internet et les "*réseaux sociaux*", que des dizaines d'actions ont été réalisées partout en France.

Quand vous réalisez votre action, pensez à vous prendre en photo en affichant, ou pas, votre visage et/ou à réaliser une courte vidéo. Pensez à poster vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant les **#HorsService** et **#StopImpunite** et en identifiant la multinationale que vous avez ciblé.

Puis, envoyez un mail à hors-service@attac.org accompagné d'un descriptif du déroulé de votre action.



Pourquoi ça va marcher ?

- Parce que c'est une action simple, qui n'appartient à personne et qui est reproductible et adaptable à l'infini ;
- Parce que cette action est perturbante mais présente un risque juridique très limité ;
- Parce que si elle est réalisée par des milliers de personnes, elle peut avoir un véritable impact ;
- Parce que nous nous adressons à un public large que nous voulons interpeller : d'accord ou pas, l'important, c'est que le gens se posent les bonnes questions en appelant le numéro présent sur l'affiche ou en suivant le lien Internet qui leur donnera des ressources et des moyens d'agir ;
- Parce que ce n'est que le premier pas d'un projet des plus ambitieux : libérer toujours plus de monde de l'emprise des multinationales.

Pourquoi à ce moment là ?

La prochaine session de négociation du traité ONU sur les multinationales et les droits humains aura lieu du 14 au 18 octobre à Genève, tandis qu'à Vienne, l'Union européenne et les États membres risquent de pousser pour renforcer et pérenniser le système de justice parallèle des multinationales (ISDS), et la création d'une cour mondiale réservée aux multinationales pour attaquer les États.

Ce sera aussi l'occasion de mener des actions avec les organisations impliquées dans la campagne Stop Impunité pour mettre en pleine lumière l'impunité des multinationales et appeler la France et l'Union Européenne à soutenir le traité ONU.

Quels sont les risques que je prends ?

Aujourd'hui, des multinationales comme Amazon, BNP Paribas ou Total présentent un danger imminent pour les peuples et la planète. C'est ce qui nous pousse à passer à l'action pour ne plus laisser faire en libérant toujours plus de monde de leur emprise néfaste.

Coller ces affiches sur leurs écrans peut être considéré comme une « *dégradation volontaire du bien d'autrui causant un dommage léger* ». Selon l'article R 635-1 du code pénal, il s'agit de « *la destruction, la dégradation ou la détérioration volontaires d'un bien appartenant à autrui dont il n'est résulté qu'un dommage léger, punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe* ». Une contravention de la 5e classe peut entraîner une amende dont le montant peut atteindre un maximum de 1 500 euros.

Pour justifier nos actions, nous nous appuyons sur deux notions :

La désobéissance civile est le refus assumé et public de se soumettre à une loi, un règlement, une organisation ou un pouvoir jugés iniques par celles et ceux qui le contestent, tout en faisant de ce refus une arme de combat pacifique. La désobéissance civile s'envisage comme une action collective.

L'état de nécessité est une notion juridique, indissociable de celle de désobéissance civile, qui consiste à autoriser une action illégale pour empêcher la réalisation d'un dommage plus grave. Selon l'article 122-7 du code pénal, « *n'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace* ».

Le jour J, en cas de problèmes suite à une intervention de la police, vous pouvez contacter ce numéro : **01 56 06 43 69**. Pour les autres questions, vous pouvez nous contacter par mail : hors-service@attac.org.